
○ *Tarifs et paiement*

Tarifs :

Les tarifs sont soumis à la délibération du Conseil Municipal et dépendent de la durée choisie et de la superficie.

Les concessions quinquennaires, trentennaires et cinquantenaires sont renouvelables au tarif en vigueur à la date d'échéance du précédent contrat.

TARIF DES CONCESSIONS → au 1^{er} septembre 2023

Concessions de 2,50 m x 1,50 m (soit 3,75 m²)

- 15 ans : **333 €** (88,90 € le m²)
- 30 ans : **549 €** (146,10 € le m²)
- 50 ans : **1 455 €** (388 € le m²)

TARIF DU COLUMBARIUM → au 1^{er} septembre 2023

- 15 ans : **699 €**
- 30 ans : **1 110 €**

DISPERSION AU JARDIN DU SOUVENIR :

- **Gratuité**

Paiement :

Vous avez deux possibilités :

- Par courrier, en adressant votre dossier complet ainsi que votre règlement par chèque à l'ordre de « Régie des concessions funéraires » à :

- **Hôtel de Ville - Service des cimetières - place Émile Loubet, 26200 Montélimar**

- Sur place, en déposant votre dossier complet, sous enveloppe, ainsi que votre règlement par chèque, carte bancaire ou virement à :

- **Mairie annexe - Service des cimetières - place Léopold Blanc, 26200 Montélimar**
(du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00)

Conformément à l'instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21/04/2006 du Service Général de la Comptabilité Publique, pour tout règlement par chèque d'un montant supérieur à 1 500 €, il vous sera demandé un chèque de banque ou certifié.

Conformément à l'article 19 de la loi de finances rectificative pour 2013, désormais, nous ne pouvons plus accepter de règlement en espèces supérieur à 300 €.

- [Tarifs complets, applicables au 01/09/2023](#)